

Lors de l'inauguration de ce nouveau site et pour vous interpeller nous vous posions, à l'aide de notre module de sondage, la question suivante : "La médecine bucco-dentaire est-elle en danger ?". Après une semaine de présence en page d'accueil, voici les résultats : sur les quelques 130 personnes qui se sont exprimées, près de 90 % d'entre vous ont estimé que cette médecine était en danger . Pourquoi ? Quels sont les dangers ? Pour interpréter ces chiffres nous avons souhaité solliciter le Docteur Thierry Soulié, Vice-Président de la Confédération.



"Danger n'est peut-être pas le terme qui convient le mieux. Mais le fait que les confrères votent en grande majorité en pensant cela, démontre bien l'inquiétude et les craintes ressenties. Confirmées par les hésitations pour un grand nombre de jeunes diplômés, à se lancer dans l'exercice libéral de la chirurgie dentaire.

Blocages tarifaires, conventions en panne, alourdissement des charges, arsenal répressif, matraquage médiatique bien orchestré..., tout concourt à rejeter sur le chirurgien dentiste la responsabilité des difficultés actuelles dans l'accès aux soins bucco dentaires pour nos concitoyens. Manque de moyens de l'Etat et culpabilisation des professionnels tel est le diptyque proposé. C'est bien dans l'incapacité du gouvernement et dans le désengagement de l'assurance maladie obligatoire dans notre secteur qu'il faut chercher les vrais responsables.

Vient s'ajouter la mise en application de la loi Hôpital Patients Santé et Territoire (HPST), véritable tentative de balkanisation étatisée de la médecine libérale? Comme chaque fois qu'il prend les choses en main, l'Etat fait ce qu'il sait le mieux faire: il empile des strates administratives coûteuses et inefficaces, dont l'expérience démontre que ce n'est pas la meilleure façon de gérer.

Alors, danger peut être, inquiétude sûrement!

Mais l'exercice libéral reste et restera encore pour longtemps LA meilleure réponse de proximité au meilleur rapport qualité prix pour la société. C'est avec cette certitude que la CNSD travaille pour le démontrer et améliorer les conditions d'exercice des praticiens."

Répondez dès maintenant à la question du sondage de la semaine :

"Exiger la revalorisation du "C" avant la nouvelle Convention ?

N. B. Le module est situé dans la colonne de droite